

COMMUNIQUÉ CFTC

RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE : RÉACTION DE LA CFTC

CE MARDI, EDOUARD PHILIPPE ET MURIEL PENICAUD ONT PRÉSENTÉ UNE RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE SANS SURPRISE.

En effet, le gouvernement s'en est tenu à sa lettre de cadrage dont les marges de manœuvre, jugées trop faibles par les partenaires sociaux, avaient eu raison de la négociation interprofessionnelle.

L'ensemble des mesures présentées dessine un régime d'assurance chômage dont les règles d'indemnisation se durcissent. Si les économies annoncées par la lettre de cadrage sont au rendez-vous, la seule question qui vaille maintenant est : l'emploi sera-t-il aussi au rendez-vous ? et quel emploi ? La CFTC craint que l'aspect « incitatif » de nombreuses mesures ne constitue pas une garantie de ce point de vue.

Concernant la dégressivité des indemnités des demandeurs d'emploi qui bénéficiaient d'un revenu supérieur à 4500 € brut par mois, la CFTC regrette que les droits acquis par ces travailleurs soient ainsi considérés comme des variables d'ajustement dans le budget de l'Etat. Le niveau de revenu ainsi que le taux d'abattement annoncés apparaissent purement et simplement confiscatoires.

L'efficacité d'un tel dispositif reste à prouver. Sur le plan « comptable », la CFTC aurait préféré le raisonnement inverse avec des allocations et des cotisations dé plafonnées. La meilleure employabilité des « hauts revenus » aurait produit plus de recettes que de dépenses. Le risque est surtout de voir des cadres contraints d'accepter des postes pour lesquels ils sont surdimensionnés. Des postes censés revenir à des demandeurs d'emploi moins qualifiés qui subiront alors le contrecoup de la mesure.

Même interrogation quant à l'efficacité du système de bonus-malus sur les contrats courts. La CFTC a dit et redit sa préférence pour une mesure imposant à tous les secteurs un même principe. Celui d'un surcoût pour les recours abusifs afin que le « contrat court » ne devienne pas la norme de l'emploi. Un principe à décliner dans les branches via la négociation pour l'adapter à la réalité du travail et de l'emploi.

Bien sûr, les mesures améliorant la formation et l'accompagnement des demandeurs d'emplois ne peuvent être que favorablement accueillies, d'autant qu'elles s'appuient sur l'embauche de 1000 nouveaux conseillers Pôle emploi.

La CFTC rappelle d'ailleurs que l'application de l'ensemble des mesures est censée produire des résultats en termes de retour effectif à l'emploi donc d'embauches. En termes également de pérennité du régime via des finances assainies. **Aussi demande-t-elle au gouvernement de prévoir les échéances et modalités d'une évaluation de cette "politique publique de l'emploi". Si les résultats attendus ne sont pas au rendez-vous, alors il faudra changer de politique !**